

Annexe 1 : Conseils à diffuser à tout public

1. Les éco-gestes

Les conseils suivants doivent être mis en application immédiate pour tout public (particuliers, entreprises, administrations publiques) :

- Diminuer la consommation électrique
- Promouvoir les éco-gestes essentiels en s'appuyant sur les conseils donnés par le site <https://www.monecowatt.fr/> et <https://coupures-temporaires.enedis.fr>
- Appliquer les éco-gestes au quotidien

2. Le délestage électrique

Les conseils suivants doivent être appliqués les jours de délestage :

- Ne pas utiliser les ascenseurs
- Éviter de se trouver dans une cave ou un parking souterrain
- Privilégier le 112 pour alerter les secours
- Limiter l'appel aux services d'urgence uniquement pour le secours à personne et la commission de délits, en excluant les appels pour des renseignements sur le délestage électrique ou autre
- En cas d'absence de réseau téléphonique, dans le cadre d'une urgence, se rendre au centre de secours le plus proche

A noter : Les services de police et de gendarmerie assureront un accueil physique dans les commissariats ou brigades concernés, durant toute la durée du délestage